



*Procès-Verbal du Conseil municipal de Larnaud
Séance du 8 avril 2026*

L'an deux mil vingt-six, le 8 avril (8 avril 2026), à 19h00,
Le Conseil Municipal de la Commune de LARNAUD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie de Larnaud sous la présidence de **M. GUYOT David**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 mars 2026. .

Présent(e)s : ARTABAN Sébastien, CHATOT Nadine, FAVIER-DUMONT Anne, GREAVES Thomas, GUYON Céline, GUYOT David, LAZZERINI Anne-Marie, NOBLET Jean-Yves, NOBLET Patrick, PETITJEAN Frédéric, ROUSSET Ghislain, THIBERT Françoise, VAIVRE Cédric, VERNET Corinne

Excusés : MAZUE Ludivine,

Secrétaire de séance : GUYON Céline

Nombre de conseillers :

Afférent au Conseil Municipal : 15 - En exercice : 15 - Présents : 14 - Votants : 14

ORDRE DU JOUR

1) Approbation du précédent compte-rendu en date du 20 mars 2026

Pour : Unanimité

Affaires Financières

2) Présentation et approbation des comptes financiers uniques 2025

❖ Pièce Rougemont – 06201

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 « Pièce Rougemont » ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 « Pièce Rougemont » ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

M. le Maire n'ayant pas pris part au vote, il est proposé à l'assemblée de valider le CFU 2025 Pièce Rougemont qui se résume ainsi :

		Dépenses	Recettes
Réalizations 2025	Fonctionnement	9 686,00	25 000,00
	Investissement	0,00	7596,00
Report 2024	Fonctionnement	0	130 659.42
	Investissement	21 000.00	0,00
Résultat clôture	Total Recettes – Total Dépenses	132569,42	

Mairie de Larnaud – 1 place Eugène Forêt – 39140 Larnaud

Tél : 03.84.44.43.00 – mairie@larnaud.fr – www.larnaud.fr

Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur l'application « Panneau Pocket »



Il est également demandé à l'assemblée de donner pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour : Unanimité – 1NPPV

❖ Budget communal – 06200

Il est ensuite demandé à l'assemblée de se prononcer sur le CFU 2025 du budget principal communal qui se résume ainsi :

		Investissement	Fonctionnement
2025	Recettes	1 300 590,06	426 018,42
	Dépenses	578 928,05	324 669,10
Report 2024	Recettes	0,00	212 640,66
	Dépenses	173 663,57	0,00
Résultat de clôture 2025		547 998,44	313 989,98
Résultat global de clôture 2025		861 988,42	

Il est également demandé à l'assemblée de donner pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour : Unanimité – 1 NPPV
20h00 arrivée de Thomas GREAVES

3) Présentation et Approbation des budgets primitifs 2026

❖ Pièce Rougemont - 06201

Le Conseil Municipal, ayant pris connaissance de la proposition de budget primitif 2026 « Pièce Rougemont » et qui se résume ainsi

BUDGET 06201	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	223 431,75 €	223 431,75 €
INVESTISSEMENT	68 404,00 €	68 404,00 €
TOTAL	291 835,75 €	291 835,75 €

M. le Maire demande à l'assemblée

- ✓ De valider le budget primitif présenté, voté au chapitre
- ✓ De l'autoriser à opérer des virements de crédit de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section.

Pour : Unanimité

❖ Budget Communal - 06200

Le Conseil Municipal, ayant pris connaissance de la proposition de budget primitif 2026 « Budget Principal » et qui se résume ainsi



Mairie de Larnaud



BUDGET 06200	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	716 298,00 €	716 298,00 €
INVESTISSEMENT	1 772 441,41 €	1 772 441,44 €
TOTAL	2 488 739,44 €	2 488 739,44 €

M. le Maire demande à l'assemblée

- ✓ De valider le budget primitif présenté, voté au chapitre
- ✓ De l'autoriser à opérer des virements de crédit de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section

Pour : Unanimité

4) Vote des 3 taxes

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Monsieur le Maire rappelle que les taux ont été augmentés de 1% en 2024. Il est donc proposé de les maintenir à leur niveau actuel pour l'année 2026 soit :

- ✓ Taxe d'habitation : 9.72 %
- ✓ Taxe foncière sur les propriétés bâties : 42.76 %
- ✓ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 28.10 %

Il est demandé à l'assemblée

- ✓ De valider ces taux
- ✓ De charger le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux
- ✓ De l'autoriser à transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Pour : Unanimité

5) Réflexion sur l'emploi d'un agent technique

La commune réfléchit à se doter d'un agent technique contractuel. A ce jour elle utilise les services de l'employé intercommunal mais cela n'est pas sans poser des problèmes pour l'organisation au quotidien.

Un ancien élu, artisan, a proposé ses services il y a quelques temps pour un temps partiel pour effectuer tous les petits travaux du quotidien.

M. le Maire demande l'avis du conseil, sachant que le BP présenté tenait compte de cet éventuel emploi.

Notre collaboration avec AIR n'a pas été concluante car nous n'avions personne pour encadrer la personne recrutée.

L'assemblée interroge sur le recours aux associations type Elan, Esat ou Agathe Paysage.

Pourquoi ne pas le prendre en contrat via une micro-entreprise ? ce qui solutionnerait les problèmes d'habilitation.

Mairie de Larnaud – 1 place Eugène Forêt – 39140 Larnaud

Tél : 03.84.44.43.00 – mairie@larnaud.fr – www.larnaud.fr

Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur l'application « Panneau Pocket »



Voir également avec Villevieux quel est le type de contrat de leur employé.
Prévoir de faire une demande au CST pour une création de poste et le conseil se prononcera ultérieurement sur la création effective.

Affaires Scolaires

6) Point à date sur la rentrée 2026. Retour sur la rencontre avec le DASEN.

Le 24 mars dernier nous avons été informés par l'académie que le RPI Larnaud-Villevieux entrait dans le cadre d'une fermeture conditionnelle pour la rentrée prochaine.

Nous avons aussitôt demandé un rendez-vous au DASEN avec les 4 maires concernés pour plaider notre cause.

Une demande d'intervention a également été faite à Mme Brulebois, Député, pour appuyer cette demande.

Les élus ont été écoutés et semblaient plutôt confiants pour sortir du périmètre.

La semaine suivante, ils ont appris par voie de presse qu'ils n'étaient pas sortis de ce périmètre.

Un appel a été fait également via l'association des Maires du Jura.

Nous avons reçu ce jour un courrier et nous pouvons confirmer que nous sommes officiellement sortis du périmètre de fermeture pour cette année.

Ceci ne sera pas pareil pour l'année prochaine avec le départ de 31 élèves au collège.

Bâtiments

7) Point à date sur les travaux

Micro-crèche :

Les soucis d'humidité sont désormais résorbés.

Un autre problème s'est révélé sur la passerelle qui dessert les appartements du 1^{er} étage. Celle-ci n'était pas stable et présente des problèmes d'alignement.

Une modification est en cours pour rigidifier la structure.

Sanitaire – chauffage : problème de personnel par le prestataire qui manque actuellement de personnel. L'application des pénalités de retard ont été demandées.

Un nouveau problème est apparu cette semaine à la suite de la visite d'Enedis pour le raccordement qui nécessite de déplacer les coffrets car le point le plus éloigné est à plus de 30 mètres du coffret.

Affaires Générales

8) Désignation délégués CNAS

M. le Maire informe les élus que la Commune de LARNAUD est adhérente au CNAS (Comité National d'Action Sociale) depuis plusieurs années et que par suite du renouvellement de l'exécutif il convient de désigner de nouveaux représentants de la Commune à plusieurs fonctions auprès du CNAS, Après consultation des membres présents, il propose de désigner :



Mairie de Larnaud



- Correspondante : Mme ROSAIN Bénédicte, secrétaire Générale de Mairie
- Déléguée des Agents : Mme ROSAIN Bénédicte, secrétaire Générale de Mairie
- Déléguée des élus : Mme GUYON Céline, adjointe au Maire

Pour : Unanimité

9) Approbation et signature du règlement intérieur du conseil municipal de Larnaud

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-8,

Considérant que la commune compte 600 habitants et n'est donc pas tenue d'adopter un règlement intérieur,

Considérant que le conseil municipal souhaite néanmoins établir un règlement intérieur pour encadrer son fonctionnement interne,

Compte-tenu de la proposition de règlement intérieur reçue en même temps que la convocation,

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- ✓ **D'APPROUVER** le règlement intérieur du conseil municipal annexé à la présente délibération,
- ✓ **D'AUTORISER** son application à compter de sa date d'adoption.

Pour : Unanimité

10) Questions diverses

Commission de contrôle des opérations électorales :

Les membres représentant la commune avaient déjà été désignés lors de la séance. Il convient de nommer les membres pour le l'administration et pour le tribunal. Les noms suivants sont proposés :

	COMMUNE	ADMINISTRATION	TRIBUNAL
Titulaire	THIBERT Françoise	MARTY Paule	DESHAUTEL Catherine
Suppléant	NOBLET Jean-Yves	PERRON Gaël	MICHAUD Jean-Christophe

Commission de contrôle des Impôts Directs :

La commission doit être composée de 6 titulaires et 6 suppléants.

Nous devons proposer le double des noms nécessaires soit 24 personnes.

Les membres du conseil volontaires pour participer à la commission sont :

ARTABAN Sébastien, CHATOT Nadine, FAVIER-DUMONT Anne, GUYON Céline, LAZZERINI Anne-Marie, NOBLET Jean-Yves, NOBLET Patrick, PETITJEAN Frédéric, VERNET Corinne.

Parmi l'assistance Mme DESHAUTEL Catherine est également volontaire.

Il conviendrait également de proposer de participer au second conseiller surnuméraire présent sur la liste de candidature ainsi qu'aux anciens membres de la commission et anciens conseillers.

Réfléchir également à d'autres noms de personnes, sachant que ceux-ci doivent payer des impôts sur la commune pour pouvoir être retenus.

Mme Corinne Vernet, adjointe en charge des bâtiments voudrait fixer une date pour visiter les bâtiments communaux. Un doodle sera envoyé sur le groupe du conseil pour recenser les disponibilités de chacun.

Une autre journée sera consacrée aux bois et aux limites communales (sortie vélo)

Mairie de Larnaud – 1 place Eugène Forêt – 39140 Larnaud

Tél : 03.84.44.43.00 – mairie@larnaud.fr – www.larnaud.fr

Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur l'application « Panneau Pocket »



Mairie de Larnaud



Commission Animation : Mme CHATOT Nadine prend la parole pour faire le point sur les animations à venir :

Jeudis de Pays.

Une demande pour les bénévoles a été faite pour le 16 juillet. Il conviendrait également de publier une annonce Panneau Pocket.

Demander aux Amis de la Nature s'ils peuvent mettre leurs tables à disposition.

La puissance électrique ne doit pas poser de souci compte-tenu de la disponibilité du compteur de chantier de la micro-crèche.

Repousser l'heure de l'extinction pour le 16 juillet.

Voir également avec la commission des jeunes.

Marché de producteurs du 3 mai.

Prévoir un arrêté de circulation et une autorisation de buvette. Distribuer l'arrêté aux riverains.

Envoyer le mail d'inscription Aux Loups de Vernay à Sagy.

Repas des aînés : 29 novembre

Repas Conseil : 14 novembre soir.

Forêt pédagogique :

Une réunion s'est tenue le 2 avril avec les communes forestières. La parcelle choisie est marécageuse et un peu loin par rapport à l'école. Il faudrait peut-être changer de parcelle.

Les délégués se rendront sur place avec la maîtresse. Une visite est organisée au Tartre le 21, la maîtresse s'y rendra.

Communauté de Communes : les élections pour le prochain exécutif se feront le 16 avril.

CLIP : Une convocation a été reçue pour la prochaine Assemblée Générale du 27 avril 2026 à Courlaoux. M. Le Maire demande aux délégués d'informer le conseil quand la visite annuelle du centre d'enfouissement sera programmée. C'est très intéressant pour les nouveaux élus.

Syndicat des Eaux : Une réunion est prévue le 21 avril pour élire le bureau. Peu de retours positifs à ce jour, elle sera certainement décalée au 28.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15

La secrétaire de Séance,
Celine GUYON

Le Maire,
David GUYOT

Mairie de Larnaud – 1 place Eugène Forêt – 39140 Larnaud
Tél : 03.84.44.43.00 – mairie@larnaud.fr – www.larnaud.fr

Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur l'application « Panneau Pocket »